

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

Le 18 janvier 2019 à 09h45, le Bureau du Conseil d'Administration d'habitat 76 s'est réuni sous la présidence de M. Pascal MARTIN, Président, et a adopté à l'unanimité des 7 votants, les propositions du rapport suivant :

(N° 03 de l'Ordre du Jour)

- FLAMANVILLE – ACQUISITION ET CONSTRUCTION DE LOGEMENTS – MISE À L'ÉTUDE – DÉCISION DE PRINCIPE.-

La commune de Flamanville a sollicité l'Office pour l'acquisition d'un tènement foncier situé rue Verte, d'environ 2 300 m², issu de la parcelle cadastrée section A01 n°520, en face du groupe de l'Office "2 rue verte" constitué de 4 logements de type 2.

Cette opération permettrait la construction de 8 pavillons par le biais de l'Accord Cadre de maisons individuelles (6 type III de plain-pied et 2 type IV), afin d'assurer une mixité de population, tout en respectant le souhait de M. le Maire de conserver des personnes âgées sur la commune.

Ce projet pourrait être inscrit dans la prochaine Convention d'Utilité Sociale à intervenir pour une livraison à compter de 2020.

Compte tenu de l'intérêt que représente ce projet formant une unité de gestion avec le patrimoine existant, dans la zone d'attractivité de YERVILLE et de YVETOT caractérisée dans le Plan Départemental de l'Habitat comme secteur "périurbain et rural en développement modéré à très soutenu", je vous propose, d'autoriser M. le Directeur Général à :

- engager les études techniques permettant la concrétisation du projet,
- procéder à l'acquisition de l'emprise foncière considérée, dans le respect de l'estimation de France Domaines et des conditions habituelles d'équilibre financier des opérations de l'Office, soit directement, soit auprès de l'Établissement Public Foncier de Normandie après application du dispositif de minoration foncière,
- signer l'acte d'acquisition le moment venu et les différents actes s'y afférant.

Conformément aux dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts, les acquisitions faites à l'amiable par les Établissements Publics Départementaux sont exonérées de droits de timbres et de taxes de publicité foncière.

Pour extrait certifié conforme,
Le Directeur Général,

Le Président,
Pascal MARTIN

Commune	:	FLAMANVILLE
Nbre d'habitants	:	481
Nbre de logts sociaux	:	4
dont propriété de l'Office	:	4
% de logts sociaux	:	100%